

# Protection de l'Image et du Public

## OBJET DE LA COUVERTURE

La couverture **Protection de l'Image et du Public** permet à une entreprise, lors d'un accident majeur touchant des clients, des visiteurs ou des salariés, de protéger son image et de faire rapidement bénéficier les victimes d'indemnisations forfaitaires et de prestations sans recherche de responsabilité ni recours.

## MARCHE

Entreprises de loisirs ou de distribution grand public avec des sites commerciaux ou d'accueil du public.

## AVANTAGES ET GARANTIES

### Avantages

- La mise en œuvre des garanties sans attendre la recherche de responsabilité
- Les événements garantis : explosion, incendie, effondrement, attentat, hold-up
- Les indemnisations forfaitaires, sans procédure complexe, constituent une aide précieuse pour les victimes dans un moment difficile
- Une procédure de déclenchement des garanties du contrat doit être mise en place avec le client (Directeur sécurité, DRH ...)

### Garanties

- La prise en charge et l'indemnisation forfaitaire des victimes d'un événement accidentel survenu sur un site commercial
- Des garanties spécifiques, en complément des garanties décès et Invalidités accidentels avec le suivi post-traumatique et médical psychologique personnalisé
- La prise en charge (dans la limite contractuelle) des frais de communication et d'honoraires de consultant en gestion de crise